

## JEREMY BENTHAM ET LE COSMOPOLITISME JURIDIQUE

BENJAMIN BOURCIER

Pour beaucoup, l'utilitarisme apparaît pour la première fois dans l'histoire de la pensée cosmopolitique avec l'article du philosophe Peter Singer, publié en 1972 : « *Famine, Affluence, and Morality*<sup>1</sup> ». Dans cet article, devenu un classique de la littérature sur la justice globale et le cosmopolitisme, Peter Singer défend l'idée qu'une bonne compréhension de nos obligations morales vis-à-vis des individus victimes de la famine doit inclure la neutralité morale de la distance entre deux individus. Singer soutient ainsi une éthique exigeante : les individus qui ont le pouvoir d'améliorer la situation morale des plus démunis sans sacrifier un bien moral « d'importance comparable<sup>2</sup> » (et ce quelle que soit la distance qui les sépare, leur nationalité, etc.) ont le devoir moral de le faire. L'égalité de la souffrance des individus est, dans cette réflexion, au fondement de leurs devoirs moraux cosmopolites et participe ainsi à la constitution d'un monde meilleur. Dans cette réponse, l'utilitarisme ignore toute la problématique juridique et, à première vue du moins, se présente comme un cosmopolitisme moral.

Dans cet article, je voudrais montrer que la réflexion cosmopolitique de Jeremy Bentham (1748-1832), à l'inverse de celle de Peter Singer, réserve une place importante au droit. Avant d'aller plus avant, je voudrais introduire deux remarques méthodologiques préliminaires. Tout d'abord, il faut se garder de réduire le cosmopolitisme juridique de Bentham à la seule pensée du « droit international » et à la création de ce néologisme. Enfin, la seule référence, devenue très convenue<sup>3</sup>, au texte « *Principles of International Law* » est très problématique car non seulement celui-ci n'est pas authentique mais est une

---

<sup>1</sup> *Famine, Affluence, and Morality*, Peter Singer, *Philosophy and Public Affairs*, Vol.1, N°3 (Spring, 1972), 229-243. La traduction française de ce texte, effectuée par Fanny Verrax, est disponible sur internet : « Famine, Richesse et Moralité ». URL <http://www.utilitarianism.com/peter-singer/index.html>

<sup>2</sup> « ... s'il est en notre pouvoir d'éviter que des choses mauvaises arrivent, sans pour cela sacrifier quoi que ce soit d'importance comparable, nous devons, moralement, le faire. » « *Famine, Richesse et Moralité* », p. 1 de la traduction française.

<sup>3</sup> *Models of international organization in perpetual peace projects*, D. Archibugi, *Review of International Studies* (1992), 18, 295-317; *Jeremy Bentham and the Fashioning of "International Law"*, M. W. Janis, *The American Journal of International Law*, Vol.78, N°2 (Apr., 1984), pp. 405-418; *Jeremy Bentham et le droit international*, Julien Cazala, *Revue Générale de Droit International Public*, 2005, N°2, pp. 363-387.

#### LE COSMOPOLITISME JURIDIQUE DANS L'HISTOIRE DES IDÉES

compilation de textes réalisée par le premier éditeur des œuvres benthamiennes John Bowring, mais aussi parce qu'en se concentrant sur ce seul texte, on manque l'originalité de l'ensemble de la réflexion cosmopolitique de Bentham<sup>4</sup>. Nous tenterons d'expliquer que, chez Bentham, le cosmopolitisme juridique n'existe qu'à l'ombre du cosmopolitisme moral, car le droit établit la base institutionnelle nécessaire pour répondre à la recherche du *plus grand bonheur pour le plus grand nombre*. Autrement dit, le cosmopolitisme juridique constitue la condition de possibilité en même temps que l'armature du cosmopolitisme moral institutionnel défendu par le philosophe londonien.

Dans un premier moment, à partir d'une analyse du chapitre programmatique clôturant *Introduction aux principes de morale et de législation* (1789), nous expliquerons comment, chez Bentham, le cosmopolitisme juridique est le corrélat nécessaire du cosmopolitisme moral. Notre second moment expliquera en quoi le « droit international » et la « jurisprudence universelle » sont les éléments fondamentaux de son cosmopolitisme juridique.

#### I. COSMOPOLITISME MORAL ET COSMOPOLITISME JURIDIQUE

Le chapitre XVII « *De la limite de la branche pénale et de la législation* » tiré de *l'Introduction aux principes de morale et de législation* est un texte central qui a mobilisé l'attention des commentateurs à de nombreuses reprises. En effet, Bentham y explique de manière très simple et programmatique l'articulation entre le droit et l'éthique, articulation qui revêt une importance aigüe dans sa philosophie. Nous ne ferons pas ici une analyse restituant tous les enjeux et difficultés de ce texte mais proposons seulement d'y relever les éléments clés permettant, au-delà de la réflexion sur le rapport entre le droit et l'éthique, d'esquisser le rapport entre le cosmopolitisme moral et le cosmopolitisme juridique.

Mais avant cela, rappelons très brièvement ce qu'est l'utilitarisme<sup>5</sup>. L'utilitarisme est la doctrine morale et politique jugeant du bien-fondé d'une action (individuelle ou collective), d'une loi ou encore d'un code juridique par

<sup>4</sup> En effet, la plupart des articles en langue française comme anglaise portant sur ces sujets renvoient abondamment au texte « *Principles of International Law* », Vol. II, pp.540-560, *The Works of Jeremy Bentham*, ed. J. Bowring, 1843, Edinburgh. La consultation des manuscrits détenus à Londres montre clairement que ce texte est une reconstruction effectuée par Bowring et Smith (secrétaire de Bentham) [Manuscrits (UC xxv, 1-130)]. La première édition des œuvres de Bentham est donc lacunaire et problématique à plusieurs titres (erreurs, réécritures, inventions, oublis volontaires de certains manuscrits, etc.). Une nouvelle édition est aujourd'hui en voie de constitution, *The Collected Works of Jeremy Bentham*, éditée par le « Bentham Project » (University College London) et conduit sous la responsabilité scientifique de Philip Schofield (voir au sujet de cette histoire éditoriale : *Bentham, A Guide for the Perplexed*, chap.2 « Which Bentham ? », Londres, Continuum, 2009).

<sup>5</sup> Voir, *Anthologie historique et critique de l'utilitarisme*, Vol. I-III, éd. Catherine Audard, Paris, PUF, 1999 ; *Understanding Utilitarianism*, T. Mulgan, Stocksfield, Acumen Press, 2009 ; *Utilitarianism, A Guide for the Perplexed*, Krister Bykvist, Londres, Continuum, 2010.